



Projet d'orientation
pour la prise en compte des musiques actuelles
dans le Pays du Vignoble nantais

Sommaire

Édito

Page 3

L'état des lieux

Page 4

La forte croissance du Pays du Vignoble nantais et la jeunesse de sa population

Une terre d'accueil et d'initiative pour ses habitants

Une forte présence des acteurs et des projets de musiques actuelles

Page 5

Un territoire en mutation : un rendez-vous à ne pas manquer

Une population de musiciens et de groupes diversifiée

Page 6

Une pétillante dynamique musicale

Le primat de la diffusion des lieux et des événements

Page 7

La faible prise en compte de la technique pour les musiques actuelles

La faible présence de la ressource

Page 8

Le lien distendu entre les acteurs et le Pays

Page 9

Analyse et enjeux

Page 10

Les enjeux concernant l'existant

Les enjeux du développement des musiques actuelles avec le Pays

Page 11

Les préconisations : travailler ensemble

Page 12

Les préconisations immédiates

Page 13

Les préconisations à moyen et long terme

Page 19

Édito

Voilà la synthèse de l'étude sur les Musiques Actuelles que nous avons menée avec Trempolino/Trempôle, depuis plus d'un an sur le Pays du Vignoble nantais.

À la question, votre territoire, est-il un territoire de musiques ? Avec les chargés d'étude, nous pouvons répondre oui sans hésiter ; notre territoire, le Pays du Vignoble nantais est un territoire pluriel de musiques.

L'étude a montré que le Pays disposait d'une vitalité musicale par la présence de nombreux musiciens amateurs et professionnels, par la diversité des styles musicaux représentés, par la dynamique des acteurs culturels de ce territoire.

Vous avez apporté vos remarques, vos visions pour que l'état des lieux, le diagnostic et les préconisations soient au plus près de la réalité et de vos préoccupations.

Je vous remercie tous : chargés d'étude, acteurs, élus, d'avoir contribué à ce travail de recherches et d'analyse qui nous conduit à poursuivre dans la même logique entamée dès le début de l'étude : celle de la co-construction.

Des rencontres ont déjà permis d'échanger sur les thèmes suivants : l'enseignement musical, les groupes de musiques, les manifestations dans l'espace public....

Les six chantiers préconisés vont débiter avec la mise en place de quatre groupes de travail ouverts à tous les acteurs du territoire et de la commission musiques actuelles chargée de suivre leurs évolutions et de garantir la démarche de concertation.

Avec les changements démographiques du territoire, nous devons prendre en compte l'évolution des pratiques culturelles des populations. La culture devient un enjeu important de développement auquel participent les musiques actuelles.

Novice dans le champ des politiques culturelles, le secteur "musiques actuelles" souhaite se structurer par la concertation. L'État a initié le conseil supérieur des musiques actuelles et incite les territoires à organiser des concertations territoriales.

Dans la poursuite de notre partenariat, le Pôle régional* nous accompagne sur la mise en place de ce projet.

Le territoire possède tous les atouts pour devenir le premier pays "concertation territoriale". C'est donc par l'échange, le dialogue, l'expérience et la mutualisation que nous pourrions construire ensemble un projet de développement pour les musiques actuelles sur le Pays du Vignoble nantais.

Serge Poignant,

Président du Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble nantais

* Le Pôle de coopération des acteurs des musiques actuelles en Pays de la Loire est aujourd'hui une structure indépendante de Trempolino. Il reprend les fonctions de coordination, de coopération et de concertation entre les acteurs et les territoires. Il rassemble aujourd'hui 91 structures adhérentes.

L'état des lieux

La forte croissance du Pays du Vignoble nantais et la jeunesse de sa population

Le Pays du Vignoble nantais connaît un fort développement de sa population, en 1975 le territoire comprenait 77790 habitants, en 1999, 116 274 habitants ont été recensés. Sa population actuelle est équivalente à une fois et demi celle de 1975. Le Pays représentait en 1975, 8,3% de la population du département de Loire-Atlantique contre 11,2% en 1999. Son développement est plus conséquent que celui de l'aire urbaine de Nantes (9,8%) et surtout celui de la Région des Pays de la Loire (5,4%). Les chiffres de l'INSEE indiquent aussi une situation clivée avec un Nord plus spécifiquement urbain et un Sud connaissant un développement moindre en terme de population. Par ailleurs, la répartition des tranches d'âge de la population renforce aussi cette situation, la population du Nord est plus importante et plus jeune.

Une terre d'accueil et d'initiative pour ses habitants

Au-delà de cette croissance, les habitants quittent peu ce territoire, les différents taux de l'INSEE (taux d'évolution du lieu de résidence, l'observation du lieu de naissance...) montrent un attachement fort pour le Pays du Vignoble nantais, il n'est pas un territoire de passage. Accueillant, le Vignoble est aussi une terre d'initiative culturelle, les actions et les projets relatifs aux musiques actuelles sont significativement nombreux, d'ailleurs une partie conséquente des lieux et des événements sont réalisés et portés par des nouveaux habitants (IYA, Prikosnovénie...).

Une forte présence des acteurs et des projets de musiques actuelles

Nous avons recensé environ 110 acteurs (lieux, événements, groupes, musiciens...) pour une population de 116274 habitants, à titre de comparaison, la dernière étude réalisée par Trepôle présentait une base de données de 78 acteurs recensés pour un bassin de population d'environ 158 000 habitants dans un espace urbain. Ces projets mis en place sur le territoire impliquent aussi de nombreux habitants et bénévoles (230 à Jazz sur Lie, 102 pour les Festystéries, 56 pour Zevgma'd...).

Un territoire en mutation : un rendez-vous à ne pas manquer

Cette mutation socio-démographique fait émerger de nouveaux besoins et de nouvelles demandes d'une population qui est potentiellement en attente d'un renouveau en terme de manifestations, de pratiques, de projets culturels et artistiques liés aux musiques actuelles. De plus, la part importante de la jeunesse dans la population nécessite de prendre en compte cette nouvelle perspective. Les caractéristiques de cette nouvelle population et la question des publics restent à explorer pour appréhender ces nouvelles demandes. Les données existantes recueillies par l'équipe ne prennent pas en compte cette nouvelle donnée socio-démographique. Si un travail spécifique en direction des jeunes publics est réalisé, il n'y a pas une politique globale en direction des publics qui permettrait de mieux cerner les attentes. Par ailleurs, les acteurs demandent un support global des programmations, selon eux, les actions du Pays restent peu lisibles et visibles. Sur la base des réponses issues des questionnaires, plus de 50% du public est issu du Vignoble. Les responsables de lieux et d'événements précisent qu'une partie du public est extérieur au Pays malgré les autres pôles d'attractivité concernant les concerts qui se déroulent à Nantes, à Angers, dans le nord de la Vendée ou bien dans les Mauges.

Une population de musiciens et de groupes diversifiée

Du point de vue de la population des musiciens, les investigations confirment leur présence significative dans le territoire. Les musiciens ayant une activité collective de répétition ou de diffusion, en lien avec les lieux ainsi que les musiciens professionnels forment une population de 326 personnes selon nos estimations. Ce chiffre est supérieur aux estimations nationales. Cette population se compose de musiciens professionnels (une quinzaine) spécifiquement liés à l'esthétique jazz et à ses dérivés, intégrés à des réseaux nationaux et internationaux.

La scène jazz "nantaise" est fortement réputée sur le territoire et une partie de ces musiciens réside dans le Vignoble depuis une dizaine d'années.

En plus de ces musiciens professionnels, la population est composée d'une forte majorité de groupes amateurs (95 %) et de quelques groupes en voie de professionnalisation déjà repérés par les professionnels des musiques actuelles.

Cette structuration de la population des musiciens et des groupes est identique à d'autres observations réalisées dans d'autres territoires, mais ce qui est particulièrement remarquable c'est la présence d'une grande diversité des esthétiques musicales.

Plus globalement, l'analyse des questionnaires montre une forte hétérogénéité des pratiques musicales, un phénomène qui se retrouve à travers l'âge de la population (la moyenne d'âge des groupes amateurs s'échelonne de 17 ans à 48 ans), l'intensité de l'activité (de 1 concert par an à 68 concerts, réalisés par Ma Valise, par exemple) et les lieux de concerts dans le Vignoble (de 0% à 100%).

Une pétillante dynamique musicale

Les amateurs réalisent essentiellement des prestations dans des petits lieux (cafés-concerts, associations, lieux underground) du Vignoble (les groupes qui font au moins 80 % des concerts dans le Vignoble réalisent au plus 6 concerts dans l'année) et les professionnels ont tendance à faire des concerts en dehors du Vignoble (plus de 95 % des concerts à

l'extérieur). Par contre, la plus grande partie des répétitions est réalisée dans des locaux privés se trouvant dans le Vignoble. Nous avons repéré l'existence d'une certaine effervescence des pratiques musicales émergentes (croisement de différentes disciplines artistiques, présence de chapiteaux, esthétiques extrêmes...) mais aussi des acteurs de terrain qui élaborent des projets dans le secteur des musiques actuelles.

Le primat de la diffusion des lieux et des événements

L'ensemble des lieux et des événements est essentiellement axé sur la diffusion. La diffusion se répartit selon deux logiques distinctes, les équipements publics abordant préférentiellement les musiques actuelles sous l'angle de la chanson et des musiques du monde et les structures associatives diffusant plus spécifiquement les autres esthétiques (rock, reggae, électro...).

Cette dichotomie présente cependant une programmation diversifiée. Le Vignoble constitue un kaléidoscope des esthétiques concernant à la fois les pratiques musicales des musiciens et des groupes et les programmations des lieux et des événements.

La programmation répond à des logiques de convivialité, d'accueil et de proximité, parfois au détriment d'une véritable ligne artistique cohérente. La faiblesse des projets artistiques défendus, la mise en place de programmations sous l'emprise du local pour développer des logiques festives conduisent à une situation où se conjuguent l'essoufflement du bénévolat et les limites de savoir-faire. Cela se traduit par la disparition d'événements et de lieux. La question sous-jacente est celle de la professionnalisation des lieux et des événements tant en terme de gestion de projet que sur la dimension des savoir-faire et des conditions matérielles de réalisation, comme le confirme l'analyse technique.

La faible prise en compte de la technique pour les musiques actuelles

En effet, aucun lieu dans le territoire propose un équipement technique pertinent pour les musiques actuelles. Les lieux sont sous-équipés, l'équipement est succinct et le programme d'investissement n'est pas envisagé.

Le recours à la prestation génère des coûts logistiques et de sécurité importants. Les spectacles d'été en plein-air pallient le manque de lieux équipés et les chapiteaux restent les lieux les plus identifiables pour les musiques actuelles.

Les petites associations font appel à des proches pour les prestations, un réseau de techniciens s'est ainsi constitué mais il en résulte un sentiment diffus de "bricolage". Par ailleurs, les entretiens avec les acteurs ne montrent pas le désir de faire évoluer la structuration technique des lieux et des événements.

La faible présence de la ressource

En ce qui concerne les questions de ressource, le territoire présente des manques qui sont aussi ressentis par les acteurs. Ils insistent sur des espaces pour créer, répéter, produire, diffuser leurs pratiques.

Il n'y a pas d'organisation lisible ou visible de la ressource des musiques actuelles dans le Vignoble, les structures et les acteurs précisent qu'ils connaissent mal ce que font les autres sur le territoire à l'exception de quelques projets médiatisés.

Les musiques actuelles sont peu présentes dans les dispositifs d'enseignement à l'exception de quelques instruments (batterie, percussions, guitare) pour un volume horaire très limité (de 1 heure à 4 heures hebdomadaires). Ce volume doit être comparé aux 73 heures moyennes hebdomadaires des instruments classiques. Seule une structure associative recensée propose de la MAO dans le Vignoble. Quelques "expérimentations" sont situées à la marge des établissements mais rien n'est réellement mis en œuvre, ni dans les projets, ni dans les moyens alloués pour introduire de façon lisible les musiques actuelles dans les écoles de musique.

Cette situation est à mettre en rapport avec une étude réalisée sur le plan national, il y a quelques instruments enseignés mais les lieux ne sont pas équipés en matériel et en locaux (insonorisation, système d'amplification, d'enregistrement) et les partenariats avec les environnements (diffusion par exemple) ne sont pas effectifs.

Le lien distendu entre les acteurs et le Pays

L'analyse juridique et financière des actions et des projets laisse entrevoir que derrière cette prise d'initiative abondante se cache une fragilité des liens entre la sphère associative et publique.

La maîtrise du projet artistique est aléatoire car si la plupart des initiatives rencontrent leur public sous l'effet de la nouveauté, l'épreuve du temps met en évidence des défauts dans leurs objectifs artistiques, une confusion des genres entre des objectifs d'animation festive et de promotion artistique, un essoufflement de la ligne artistique, un manque de lisibilité des projets...

Tous les porteurs de projet rencontrés ont bénéficié peu ou prou de financements publics, les organisations publiques ou parapubliques sont les principaux destinataires de ces fonds (subvention de compensation, conventionnement ou contractuelle). L'activité du secteur associatif est essentiellement financée par des fonds propres ou du crédit consenti par les fournisseurs.

D'une manière générale, les structures perçoivent des subventions souvent modestes au titre de leur fonctionnement et des manifestations organisées, ce soutien des collectivités se traduit aussi par la mise à disposition de locaux à des conditions préférentielles et par une aide logistique. Les entretiens révèlent aussi le réel déficit de connaissance des collectivités et les acteurs déplorent la multitude des interlocuteurs (syndicat mixte, communautés de communes, département, région, État...).

Ce délitement s'explique par l'augmentation des demandes et une plus forte dispersion des fonds mais elle trouve aussi son origine par le manque de compréhension des projets ou des objectifs poursuivis. Ces conséquences induisent une obligation de tendre vers l'autofinancement optimum des structures. Elles oblitèrent les perspectives de développement et conduisent ensuite à l'essoufflement des projets qui connaissent des difficultés pour se professionnaliser et perdurer.

Analyse et enjeux

Les enjeux concernant l'existant

Un parc de lieux suffisant mais faiblement qualifié en moyens techniques et humains

Nous avons vu que les actions et les missions sont centrées essentiellement sur la diffusion musicale avec l'absence ou la faible présence de toutes les autres fonctions pertinentes pour une politique harmonieuse des musiques actuelles (création, ressource, information, répétition, enseignement, formation...) sur un territoire. L'étude précise aussi l'absence d'application des normes du spectacle en général.

Les acteurs : travailler ensemble

L'un des enjeux est de savoir comment les acteurs peuvent devenir des interlocuteurs auprès des politiques publiques et quel rôle peut jouer le Pays dans cette dynamique. Cet enjeu nécessite de mettre en place les conditions d'une coordination structurée qui permette de développer des actions concertées avec les communes et les porteurs de projets identifiés.

Les musiques actuelles n'ont pas bénéficié, dans le Pays du Vignoble nantais, d'une réflexion permettant une approche globalisée de ce que sont les pratiques des musiques actuelles amplifiées, cette situation se retrouve sur l'ensemble du champ (ressource, création, diffusion, enseignements...). Il reste un effort collectif à mener en direction des acteurs pour les amener à des formes d'implication plus soutenue avec les collectivités et la volonté de s'exprimer collectivement dans le cadre d'un dispositif de concertation.

Les enjeux du développement des musiques actuelles avec le Pays

Le Pays : un rôle d'interface et de médiation en direction des porteurs de projets

Face au déficit de lisibilité et de compréhension du rôle, de la fonction et des missions du Pays pour les acteurs, il est nécessaire de mieux préciser son rôle. Le Pays définit les actions pertinentes à l'échelle du territoire avec ses membres pour faciliter les négociations avec ses partenaires. Il a un rôle d'instructeur des dossiers et met en place une interface entre ses membres et ses partenaires selon les dossiers traités. L'analyse montre que les projets de développement des musiques actuelles avec le Pays ne peuvent être acceptés qu'à condition d'un accord avec les autres partenaires publics.

S'insérer dans les politiques publiques

Des représentations locales se sont cristallisées autour d'événements qui nuisent à la légitimité des musiques actuelles et plus particulièrement auprès des élus locaux. Malgré les efforts des acteurs, des collectivités territoriales et de l'état, les représentations sociales, d'un point de vue général, restent vives quoique peu exprimées, c'est donc l'ensemble des membres du Pays qui doit être visé pour construire une image mature des musiques actuelles susceptible de permettre leurs pleines intégrations dans la gouvernance publique du territoire.

Des préconisations à double vitesse

L'aboutissement du travail doit privilégier des recommandations "opératoires et identifiables" pour les membres du Pays, ses partenaires et les acteurs professionnels, c'est-à-dire des actions qui donnent un signe fort d'une perspective commune en lien avec les constats réalisés. Par ailleurs, l'hypothèse à développer serait de créer les conditions d'une concertation pérenne pour mettre en place des projets d'action qui puissent s'inscrire dans des logiques de politiques publiques relevant des compétences du Pays.

Les préconisations : travailler ensemble

Les préconisations instaurent un processus de concertation entre élus, techniciens et acteurs, elles posent les cadres d'un dispositif de co-construction des actions publiques afin de rapprocher les citoyens des élus. Il s'agit là de poser une perspective innovante pour une politique culturelle à l'échelon d'un Pays. Par ailleurs, les préconisations posent des grandes orientations sur des perspectives à moyen et à long terme, même si les résultats d'une co-élaboration vont contribuer à dessiner de nouvelles orientations pour le Pays.

Les modalités d'entrée dans le dispositif de concertation doivent se cristalliser autour de préoccupations partagées à la fois par les élus et les acteurs.

L'état des lieux et l'analyse des enjeux confirment la possibilité de proposer des cadres et des éléments qui déclenchent une telle perspective. Nous avons vu lors de la phase des enjeux qu'elles doivent associer actions immédiates et réflexions collectives à travers une dynamique d'échange.

Trois premières rencontres sont proposées pour déclencher cette nouvelle perspective.

Pour travailler ensemble, acteurs, techniciens et élus, il est nécessaire d'opérer des mises à niveau sémantique, le champ des musiques actuelles et celui de l'action publique possédant des spécificités, les rencontres et les chantiers proposés devront être sensibles à ces questions "linguistiques". Les rencontres et les chantiers devront faire le point sur les connaissances minimales des thématiques, un travail pédagogique devra être réalisé pour savoir de quoi l'on parle.

Enfin, les préconisations proposent de la réflexion, de la formation, de l'échange et des actions concrètes selon des degrés différents en fonction des constats et des enjeux élaborés.

Les préconisations immédiates : se rencontrer pour travailler ensemble

Les préconisations immédiates se formalisent autour de 3 rencontres mensuelles qui ont pour objectif d'impulser la dynamique d'ateliers que nous nommons "chantiers".

Ces rencontres organisées d'une manière informelle et conviviale sur la base de 3 heures doivent accueillir le plus largement possible les acteurs professionnels et publics. Elles proposent des apports et/ou des expériences en sollicitant des intervenants en lien avec les thématiques choisies, cependant elles doivent aussi laisser de la place au débat.

Ces rencontres sont l'occasion de préciser les calendriers de travail des différents chantiers et surtout de fixer plus précisément les objectifs de travail.

Chaque rencontre peut se mettre en place avec un modérateur, deux intervenants ressources soit 2 000€ environ par rencontre.

Mise en place de trois rencontres :

<i>Rencontre 1</i> Accompagnement, pratiques musicales et enseignements artistiques dans les musiques actuelles	<i>Rencontre 2</i> Manifestation sur l'espace public : responsabilités, libertés, contraintes	<i>Rencontre 3</i> Musiques actuelles et attractivité du territoire
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------

Rencontre 1 : "Accompagnement, pratiques musicales et enseignements artistiques dans les musiques actuelles"

Face aux nouveaux textes, pas toujours connus des structures et personnes concernées, il est urgent que les différents acteurs puissent bénéficier d'une information identique sur la question des enseignements artistiques, de la formation professionnelle et des enjeux qui y sont liés.

Parmi les contenus et les thèmes à aborder prioritairement, on pourra retenir :

- Information sur les nouveaux dispositifs à venir : les schémas départementaux d'enseignement artistique, les Cycles d'Enseignement Professionnels Initiaux (CEPI), le Diplôme National d'Orientation Professionnel (DNOP), le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM).
- "Quelles réalités demain pour les pratiques musicales et l'enseignement artistique en fonction des cadres proposés?"
- "Les pratiques des musiques actuelles et les structures d'enseignement, accompagnement et pratiques musicales".

Rencontre 2 : "Manifestation sur l'espace public : responsabilités, libertés, contraintes"

L'état des lieux a posé la question du non respect des normes. Il paraît important de débattre de ces questions et de proposer des apports avec comme premier élément central, le dossier de sécurité qui analyse et anticipe les risques.

Rencontre 3 : "Musiques actuelles et attractivité du territoire"

Face à la diversité des actions réalisées ou en cours de réalisation, la variété des projets issus du Vignoble et leur potentialité, cette rencontre doit inciter à un rapprochement entre acteurs et décideurs pour prendre en compte les initiatives et réfléchir à l'image du Pays et à son évolution. Les particularités esthétiques du territoire, leurs ancrages à son histoire ainsi que les pratiques émergentes pourront aussi être évoquées dans cette troisième rencontre.

2007-2008 : les six chantiers de la co-construction

Le comité de pilotage de la concertation devra veiller au bon déroulement de ces chantiers, assurer la coordination et leur cohérence ainsi que le suivi des réalisations. Ces chantiers peuvent se mettre en place

dans la foulée des rencontres. La participation n'est pas restrictive à un seul chantier, les acteurs de terrain, les élus et les techniciens peuvent ainsi s'inscrire de manière indifférenciée à ces dispositifs. D'une manière plus pragmatique, en fonction des différents chantiers, il faudrait envisager la création d'un emploi (emploi-tremplin) pour aider à la mise en place et au suivi des chantiers et plus particulièrement pour le suivi du site Internet.

Chantier 1 : enseignement, formation, accompagnement et territoire

Application aux musiques actuelles du schéma départemental d'enseignement artistique		
1 – Mise en place d'une commission	2 – Réunions mensuelles	3 – Rapport et propositions

Le Pays est la taille minimale pour intégrer la notion d'aménagement du territoire en relation à l'agglomération nantaise (positionnement Sud-Loire, revendication d'une identité propre). La dimension de mise en réseau sur le territoire au moins du Pays est nécessaire afin de croiser les expériences et de créer des synergies en abordant la question de l'accompagnement, de l'enseignement et de la formation. Plus concrètement, il s'agit d'aborder des pratiques jusqu'alors segmentées, répétition, formation, enseignement et diffusion afin d'étudier leur complémentarité dans le cadre de l'application aux musiques actuelles du schéma départemental d'enseignement artistique. Avec ce chantier, l'ensemble des esthétiques liées aux musiques actuelles (musiques traditionnelles et du monde, jazz, chanson, musiques amplifiées) issues des initiatives associatives et des acteurs traditionnels de l'enseignement musical doivent aborder leurs spécificités et leurs complémentarités.

Les structures associées pourront être notamment Musique et Danse en Loire-Atlantique, Trempolino, des collectivités territoriales et les communautés de communes.

Chantier 2 : les manifestations dans le territoire

Programme de formation concernant les cadres de l'organisation		
Une journée pour les élus	Une journée pour les acteurs	Deux journées pour les élus et acteurs

Ce programme de formation est lié aux questions soulevées lors des échanges avec les acteurs concernant les manifestations sur l'espace public. Il a pour objectif d'apporter les éléments fondamentaux concernant les cadres juridiques et législatifs et les questions de responsabilité, de sécurité et d'accueil. Des points importants concernant la question des assurances, la coordination des services techniques et des bénévoles doivent aussi être abordés. Au delà de ces journées spécifiques en direction des élus et des acteurs, la finalité est d'organiser deux journées qui seront des temps d'échanges et de travail autour des organisations et des manifestations afin d'améliorer des connaissances et les positions respectives des acteurs professionnels et des acteurs publics.

Les structures ressources associées à ce chantier pourront être l'Irma et Trempolino.

Chantier 3 : dialoguer dans le territoire

Construction d'un site internet entre les acteurs et les ressources				
1- Mise en place de groupes de travail	2- Recherche documentaire, mutualisation de la ressource	3- Conception du site internet	4- Phase test	5- Décision et suivi de l'outil

Face aux besoins d'instaurer du dialogue et de l'échange dans le territoire, ce chantier instaure la mise en place d'un outil internet. Il appartiendra au groupe de travail de mettre en place les contenus permettant de donner une lecture globale de l'existant en matière de musiques actuelles sur le territoire.

En reprenant et croisant les différentes études réalisées jusqu'à aujourd'hui (étude Vignoble réalisée par Aurore Chevalier, études de l'ADDM, étude de Trepône), il est aussi possible de nourrir ce site avec des informations actualisées permettant une vision territoriale du secteur des musiques actuelles dans sa diversité (diffusion, création, enseignement, accompagnement). Il doit fonctionner selon le principe de la subsidiarité.

Le site peut faire le lien avec d'autres sites ressources. Par exemple, pour les problèmes juridiques, au niveau national, il peut renvoyer sur les fiches guides de l'IRMA (www.irma.asso.fr) ou pour le centre info aux niveaux régional et départemental. En plus des liens vers les divers acteurs de terrain (nous avons recensé de nombreux sites sur les questionnaires de l'état des lieux), il pourrait comporter un agenda pour les publics. Ce site actualisé en temps réel ne se substituera pas aux outils déjà existants (réseau ressource régional, réseau IRMA, réseau ADDM...) et n'a pas vocation à devenir un nouveau réseau d'information voué à sa propre existence.

Au contraire, des liens avec tous les autres réseaux permettront aux utilisateurs de se connecter à l'information la plus large à partir du site internet du Pays. Ce chantier doit aussi être transversal aux autres car il a une mission d'information et de communication.

Chantier 4 : l'initiative dans le Vignoble

Mise en place de rendez-vous conseils aux porteurs de projets		
Personne ressource sur le territoire	Intervention à la demande de compétences extérieures	Interface avec les réseaux existants

Ce chantier doit contribuer à poser les bases d'un début de structuration de la demande des porteurs de projets en identifiant les besoins. Les réponses peuvent être individuelles (en face à face) ou collectives, elles peuvent être liées à des réseaux déjà existants et s'initier plus localement dans le cadre des DLA (dispositif local d'accompagnement).

Ce chantier a pour mission de constituer une veille relative à l'accompagnement des porteurs de projet dans l'ensemble des dimensions, il est en lien avec les autres chantiers et notamment le chantier 5. Il participe aussi au pilotage des formations à venir en direction des acteurs et des techniciens (par exemple, l'élaboration d'un projet artistique et culturel).

Chantier 5 : la structuration de la diffusion dans le Vignoble

La diffusion et la création dans le contexte du Pays				
Commission diffuseurs, créateurs et décideurs	Echanges sur les initiatives	Mutualisation des moyens de réalisation des projets	Le Pays : interface de la mutualisation	Structuration, d'un réseau de diffusion et de création

Ce chantier concerne plus particulièrement les organisateurs de manifestation. A partir des travaux et des constats réalisés par l'étude, il s'agit de mettre en place des échanges permettant de mutualiser des moyens (humains, techniques et financiers) et des ressources sur le territoire. Ici, le témoignage d'associations ou de collectivités ayant mené des actions remarquables pourront être constructifs. Des visites sur site pourront être envisagées. Par exemple, la spécificité du territoire en matière de chapiteaux doit être interrogée, l'aménagement de lieux susceptibles de les accueillir pourrait être initié dans le cadre de ce chantier, un travail peut s'engager avec les acteurs en s'appuyant sur le modèle de la "Charte d'accueil des cirques dans les communes".

Chantier 6 : mécénat et territoire

Musiques actuelles et mécénat			
Pilotage par les clubs d'entreprise du Pays	Rencontres avec les acteurs des musiques actuelles	Information sur la nouvelle loi sur le mécénat	Propositions de projets

Certains acteurs exportent l'image du Vignoble, il faut alors envisager de travailler en synergie avec les clubs d'entreprises. Par exemple, Ma Valise et le chapiteau chez Gino se déplacent dans la commune jumelée à Clisson en Roumanie et se sont déplacés en Bosnie, en Allemagne et au Maroc (on sait que la compagnie de marionnettes affiliée à Chez Gino a pour tradition d'offrir un verre de muscadet). Certaines formations proches du jazz et des musiques du monde (comme Zia) ont aussi des rapports privilégiés avec des pays étrangers, notamment d'Amérique du Sud et des Caraïbes. Autre exemple, les membres d'Emsaverien défendent la culture gallo (Haute-Bretagne) et possèdent donc des réseaux d'échanges fructueux avec la région administrative de la Bretagne ainsi qu'avec les pays liés à la culture celtique.

Les présentations doivent être collectives pour éviter que ce chantier devienne une procédure de sélection des projets à mécénner. Le pilotage de ce chantier devra être réalisé par un organisme extérieur au Pays.

Les préconisations à moyen et long terme

Le centre de ressources

Si le chantier relatif au site internet est un premier moyen pour donner une réalité territoriale au secteur des musiques actuelles, la notion de lieu et de personne ressource doit se développer dans les prochaines années. Ce développement se fera en complémentarité avec les centres d'information et de ressource existant afin de ne pas recréer inutilement des dispositifs déjà opérationnels sur le département et la région. C'est dans un souci de "proximité élargie" (toujours à partir du territoire du Pays en cours de reconfiguration) que le futur centre de ressource, intégré à "la nouvelle structure du Pays", prendra une réalité de lieu/ressource, disposant d'outil, (accès à des supports documents comme par exemple les fiches techniques des lieux de diffusion du Pays, des fiches techniques sur le parc de matériel pouvant être mis à disposition...). Par ailleurs, intégré au centre de ressource, il serait pertinent de mettre en place une "agence technique" à l'échelle du territoire qui aurait en charge la prise en compte du dossier technique

des manifestations et toutes les questions liées à la sécurité, à l'accueil, aux responsabilités... Ces missions seront définies à partir du chantier 2 concernant les manifestations.

Au terme de la période des chantiers, il faudra analyser si le poste existant répond à la charge de travail liée au développement de la gestion de l'information-ressource et s'il y a nécessité de créer un poste de chargé de mission concernant l'agence technique.

La mission essentielle liée à cette fonction ressource sera de constituer une "interface" entre les besoins des différents acteurs et structures du territoire à travers ses composantes (communautés de communes, communes, associations, porteurs de projets, musiciens, artistes...) et d'apporter des réponses avec des outils existants dans ou en dehors du territoire. Cette posture de "veille permanente" sera possible grâce au croisement des acteurs et des porteurs de projets.

Les studios de répétition

Concernant la question de la répétition, il est nécessaire que l'impulsion de départ soit donnée dans les plus brefs délais dans le cadre des chantiers 1 et 5.

Dans le cadre du schéma départemental, la mise en réseau de projets avec les écoles de musiques ne doit pas remettre en cause la nécessité de locaux réellement adaptés et d'un véritable accompagnement spécifique en musiques actuelles. Il s'agit de favoriser la naissance d'un projet en s'appuyant sur une structure culturelle ou socio-culturelle désireuse de porter le projet, en réseau avec une (des) école(s) de musique. Nous avons évalué plus de 80 groupes sur le Pays du Vignoble nantais. Étant donné le maillage en maisons de jeunes et en écoles de musique ainsi que la direction prise par le schéma territorial d'enseignement musical, on peut penser à deux évolutions parallèles :

- La mise à disposition de lieux non équipés qui entrerait dans le projet de structure des anciennes "écoles de musique".
- L'étude de faisabilité de studios équipés en partenariat avec le centre de ressources et les collectivités locales.

Le Pays aura le rôle de coordinateur/animateur entre les différents intervenants institutionnels et le porteur de projet pour arriver dans les trois ans à l'ouverture d'un studio de répétition "aux normes" techniques et humaines pour 25 groupes environ.

La structure de base est un ensemble de trois studios (2 x 25m² + 1x 50m² + locaux annexes) d'environ 200m². Il s'agit de prévoir la construction de 3 à 5 locaux de répétition sur le territoire d'ici 2020. Le coût de chaque local est d'environ 200 000€ HT "clé en main".

Ce coût indicatif pourrait sans doute être réduit suivant les lieux choisis (construction, réhabilitation) et les options d'aménagement. Cependant la question de la répétition ne s'inscrit pas seulement dans une réponse technique liée à un équipement mais à un projet ouvert aux questions artistiques, pédagogiques car il faut proposer des services et des compétences en phase avec les besoins des groupes.

L'état des lieux réalisé en 2000 par la Fédération des Musiques Amplifiées de la Somme va dans le sens des préconisations des experts : "Tous les groupes ne se retrouvent pas dans l'enseignement classique, les écoles ouvertes aux musiques amplifiées ne touchent pas toujours le public concerné. Lors des répétitions, rares sont les regards extérieurs, or, les musiciens sont en demande de travail avec des professionnels pour améliorer leurs pratiques collectives. Globalement, en répétition ou en concert, les groupes amateurs gèrent mal leur sonorisation. Ils ne maîtrisent pas les contraintes techniques liées aux lieux de diffusion et effectuent rarement des balances correctes pour un concert. Faute d'être associés au travail artistique en amont, les techniciens rencontrent des difficultés dans le dialogue avec les musiciens au moment des passages sur scène. Les groupes ont besoin de conseils et de suivi technique (son et lumière) sans avoir les moyens d'en assumer le coût. Les groupes semi-professionnels souhaiteraient être conseillés dans la manière d'aborder les différents médias (techniques d'interviews, travail d'attaché de presse...). Les personnes managant les groupes manquent de formation administrative, ce qui empêche souvent le développement des projets artistiques : méconnaissance des démarches administratives, peu ou pas de déclaration à la SACEM."

Si un lieu de vie musicale est censé accueillir des dizaines de groupes, mettre en place des ateliers MAO (musique assistée par ordinateur), animer un espace ressource, organiser des premières scènes dans les quartiers, faire intervenir des artistes, veiller à la santé auditive... seule une équipe aux compétences complémentaires et précises pourra assurer un service de qualité et en garantir la continuité tout au long de l'année. À l'inverse, un sous-effectif – le permanent unique – favorisera une attitude "consommériste" des lieux de la part des musiciens (possibilités limitées d'échanges et de mise en œuvre d'initiatives).

La diffusion

Le chantier numéro 5 concernant la diffusion sur le territoire doit trouver une véritable réponse adaptée aux musiques amplifiées, la réflexion doit déboucher sur un projet musiques amplifiées du Pays, les pistes à explorer sont nombreuses, comme par exemple, la création d'un lieu dédié à l'échelle du territoire, l'aménagement d'un ou plusieurs lieux existants, la mise en place d'un projet associatif nouveau. Par ailleurs, il est important d'aboutir à la mise en place de concerts organisés par les acteurs au sein de lieux aménagés à cet effet.

Ce type d'action est essentiel au sein d'un territoire qui voit la transformation de sa population en quantité et en qualité (migration de nouveaux habitants et augmentation de la population de plus de 60% entre 2000 et 2015 et nouvelles logiques de pratiques culturelles).

La diffusion, en fonction des jauges, manque d'un petit lieu (jauge 200-300 places) fixe ou lieux multiples mis à disposition de manière itinérante pour les concerts associatifs organisés par les associations du Pays et pour recevoir particulièrement les musiques amplifiées.

La création d'un pôle territorial "Arts et Spectacles Vivants" ou d'une agence culturelle

Les résultats des différents chantiers doivent permettre d'aider à calibrer les missions du futur projet d'une "agence culturelle" ou d'un pôle territorial "Arts et spectacles vivants".

Le nouveau territoire pourrait se doter d'une structure opérationnelle dédiée à l'action culturelle dont les missions seront liées aux différents chantiers mis en place : expertiser et accompagner les projets, valoriser les initiatives, développer la médiation culturelle, améliorer la sécurité et la technique...

Étude réalisée en 2006, par Trempolino dans le cadre de sa mission régionale Trempôle, commanditée par le Syndicat Mixte du SCoT et du Pays du Vignoble nantais avec le soutien de la Drac des Pays de la Loire et de la Région des Pays de la Loire.

La méthode constituée d'aller-retour entre les acteurs, le comité de pilotage, les élus, a posé un cadre de la réflexion, de l'analyse permettant de définir des préconisations ajustées au territoire.

Suivie par Denis Tallédec, coordonnée par Damien Tassin, avec l'assistance de Élise Thomas, stagiaire.

Six chargés de l'observation de compétences diverses ont réalisé cette mission :

- Philippe Audubert : champ de la ressource et de la formation,
- Michel Bonhour : champ de l'expertise technique,
- Gérome Guibert : champ des publics et usagers,
- Armand Maignan : champ de l'artistique,
- Jean-Michel Lucas : champ des politiques culturelles,
- Michel Ray : champ de l'administration du projet.

